



Menace de poursuite pour abus de confiance

Par **BOILEAU ISABELLE_old**, le **25/10/2007 à 12:18**

Bonjour,

Mon fils de 17 ans s'est mis dans une sale affaire. Deux camarades de lycée (majeurs) lui ont confié de l'argent 735 euros pour effectuer des achats de vêtements sur un site internet non sécurisé par le biais de MSN dont l'interlocutrice réside en chine. Ces garçons n'ont pas eu la commande et l'argent a disparu et mon fils ne peut fournir aucune preuve de la commande ni du paiement. Il reconnaît avoir eu cette somme d'argent dit l'avoir envoyer mais se refuse de dire comment soi disant par mandat. Les 2 majeurs en question se sont présentés à mon domicile, quand je leur ai demandé pourquoi ils n'avaient pas eux-mêmes commandés leurs vêtements ils ont prétexté que c'était pour avoir un prix....???

Aujourd'hui, je viens de recevoir une lettre recommandée de leur part dans laquelle il me menace de porter plainte et de se porter partie civile si je ne paie pas.

Que me conseillez vous de faire sachant qu'il n'y a aucune trace ni document contractuel formalisant cette transaction ?

Par **Jurigaby**, le **25/10/2007 à 13:50**

Bonjour.

techniquement parlant, on peu présumer un petit abus de confiance..

Maintenant, votre affaire est franchement louche et n'ayant pas les pièces du dossier sous les yeux, je ne peux pas faire grand chose ni présumer quoi que ce soit.

ce qui est sûr, c'est que sil il a bien eu l'argent entre les mains et que votre fils refuse de dire quoi que ce soit, il sera tenu de le rembourser..

Bon courage.